



«Plafond de verre»- Inégalités dans l'accès aux postes à responsabilité - «Plancher collant» - Absence de revalorisation des salaires et de plans de requalification dans les catégories de personnels à prédominance féminine - «Parois de verre» - Concentration des femmes dans certaines filières (sociales, médico-sociales...) à rémunérations et primes moindres - Parcours professionnel «haché» du fait de temps partiels ou congés liés à la parentalité - Inégalités et écarts du montant des pensions de retraite – Violences sexistes et sexuelles non traitées

NI LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE, NI LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE NE SONT DES MODÈLES D'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La CGT refusait de signer en janvier 2020 l'accord devant conduire à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du Ministère de la Justice car elle savait déjà que le contenu de ce protocole ne serait qu'une vitrine institutionnelle, sans aucune amélioration perceptible par les agent.e.s de terrain du Ministère.

La CGT avait raison

Se contenter de punaiser deux affiches dénonçant des stéréotypes de genre une fois l'an dans les services ne risque pas de nous convaincre d'un investissement certain de l'administration pénitentiaire dans le travail indispensable d'information et de communication en matière d'Égalité entre les Femmes et les Hommes.

Il ne s'agit pas davantage de **se contenter de désigner des référent.e.s Égalité Professionnelle** au sein de l'Administration Centrale, de l'ENAP et des DISP. Ce seul titre est déjà devenu honorifique faute de politique égalitariste insufflée par le Ministère.

Interpellé.e.s par les représentant.e.s des personnels qui les alertent sur des atteintes graves, sur l'inexistence de relais et l'absence de sensibilisation au sein de leurs services, ils/elles n'ont pour seule réponse que celle de nous vanter les efforts historiques de la Fonction Publique en matière d'Égalité Professionnelle, de lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles. **Ces efforts n'ont d'historiques que leurs retombées minimales sur les terrains.**

Il ne s'agit pas, enfin, pour notre Administration de se contenter de présenter sur intranet un organisme externe d'écoute téléphonique et d'aide aux démarches tant administratives que juridiques lorsque des agent.e.s sont victimes de discriminations ou de violences, pour considérer que la responsabilité de prévention et d'action de l'employeur en la matière est remplie.

La CGT Insertion et Probation, organisation syndicale majoritaire au sein des SPIP, a inscrit, dans ses statuts et son document d'orientation, **l'Égalité Professionnelle et la lutte contre les discriminations, les stéréotypes et les violences sexistes** en tant que principes fondamentaux. Elle porte ces priorités fortes au sein de sa commission exécutive, instance directrice de son organisation interne.

La CGT Insertion et Probation continuera de porter auprès de l'Administration ses revendications en matière d'Égalité Professionnelle, de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles et continuera d'être à l'écoute des personnels victimes et/ou discriminé.e.s afin de préserver et faire appliquer leurs droits.

TOUTES ET TOUS MOBILISEZ-VOUS POUR FAIRE DU 8 MARS UNE DÉFERLANTE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. MANIFESTONS TOUTES ET TOUS AU SEIN DES CORTÈGES ACCOMPAGNANT LA GRÈVE FÉMINISTE DU 8 MARS 2022.